



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 100/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de prestation avec Natacha Dufau Joel

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation avec Madame Natacha Dufau-Joel pour une intervention dans le cadre d'une rencontre qui se déroulera le 25 juin 2025 de 14h à 16h30 à la Médiathèque Champollion-Figeac pour un montant TTC total de 200,00 euros.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 06.06.2025
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

Guy GENET

